Collège Brassens
Santeny Marolles

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2016

La séance est ouverte à 17h40.
Exceptionnellement pour cette 1ère séance avec les nouveaux élus, les suppléants ont également été invités.

Le chef d'établissement, président de la séance, s'assure que le nombre de présents est suffisant pour le quorum, nous sommes 22, cela permet au Conseil d'Administration de délibérer valablement.

Madame Sourbier, présidente de l'APE, est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Principal rappelle l'ordre du jour :
1/ Approbation du compte-rendu des Conseils d'Administration du 23 Juin et 6 Octobre 2016
2/ Voyages scolaires
3/ Composition des instances
4/ PPMS : Exercice d'attentat-intrusion
5/ Questions financières
6/ Budget 2017
7/ Questions diverses

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU 23/06/2016 ET DU 6/10/2016.

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 23/06 /2016 n'avait pas pu être envoyé à temps aux membres du CA afin d'être voté lors du Conseil d'administration du 6/10/2016.
Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Principal demande si des remarques sont à apporter au compte-rendu du Conseil d'Administration du 6/10/2016.
Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Mme Gerinte, maire de Marolles-en-brie, portant le nombre des votants à 23.

2. VOYAGES SCOLAIRES.

a / Le *voyage à Rome*, organisé par Mme Des Roseaux, pour les latinistes, se déroulera du 06/03 au 11/03/17 (du Lundi au Samedi soit 6 jours).
Il concernera les 22 élèves latinistes de 4e et 3e ainsi que quelques élèves de 5e. Mais on ne peut pas encore dire combien de 5e partiront car on ne sait pas encore combien commenceront le latin au 2nd semestre.
De plus, pour ceux qui partiraient, cela serait leur 2e voyage de l'année.
De toutes façons, il faudrait un minimum de 30 élèves.

Le trajet aller/retour se fera en car, le car restant ensuite sur place pour les trajets locaux.
Le logement se trouve à environ 30 minutes de Rome.
La participation maximale des familles est fixée à 390€. Il sera réduit par la participation du FSE (25€ par élève).
Une vente d'objets aux couleurs du collège permettra de financer la part accompagnateur.

Aucune remarque n'étant faite, **ce séjour à Rome pour un montant maximal de 390€ à la charge des familles est soumis au vote :**

Présents : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

b/ *Séjour plein air en forêt de Fontainebleau* à la base de loisirs de Buthiers, organisé par Mme Gaget pour les classes de 5B et 5C.
L'accent sera mis sur une activité astronomie et une course d'orientation basée sur la géologie du site.
Les élèves pourront également faire du VTT, de l'escalade, du simulateur de glisse, de l'accrobranche et si le temps le permet, profiter de la piscine chauffée.
Le logement se fait dans des tentes fournies par la base de loisirs, les familles devront fournir le duvet.
Dates : du Mardi 6 au Vendredi 9 Juin 2017.
Mr Leger met l'accent sur le nombre d'accompagnateurs pour que la sécurité de la sortie soit prise en compte.

Aucune remarque n'étant faite, **le principe d'un séjour plein air à la base de loisirs de Buthiers est soumis au vote.**
Présents : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le montant maximal de participation des familles de 170€ est également soumis au vote.
Présents : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

c/ Echange avec les espagnols

Madame Ibarra, professeur d'espagnol, nous informe que 14 élèves espagnols viendraient vraisemblablement du 22 au 28 Mars et 23 élèves français partiraient du 24 au 30 Avril.
Cette différence s'expliquerait par la peur des attentats en France du côté des familles espagnoles.

Monsieur Léger remercie les efforts du FSE, en la personne de sa présidente Madame Chantal Bonhomme, pour le travail effectué et l'investissement, tant financier qu'en temps.
A chaque voyage, la participation du FSE est de 25€ par élève !

Les associations de parents d'élèves s'associent à ces remerciements.

3. COMPOSITION DES INSTANCES.

Monsieur Léger demande aux membres du Conseil d'Administration si une modification doit être apportée à la composition du Conseil de discipline, de la Commission permanente et de la Commission Hygiène et sécurité.
Mais ces compositions ne sont pas soumises au vote.

4. PPMS : EXERCICE D'ATTENTAT-INTRUSION

Un exercice d'intrusion-attentat sera effectué le Mardi 6 Décembre 2016 entre 9h30 et 10h15.
Les établissements doivent suivre un scénario précis simulant notamment l'intrusion d'un ou plusieurs individus.
Monsieur Léger préfère ne pas suivre ce scénario pour un premier exercice de ce type afin de ne pas créer un mouvement de panique au sein de l'établissement.
Le but de ce premier exercice est de créer des comportements réflexes, comme par exemple, apprendre à se barricader ou bien évacuer.

En effet c'est quelque chose que l'on n'a jamais appris à faire.
Toutefois, pour cette fois-ci, dans notre collège, les élèves ne sortiront pas dans la forêt.

Un document identique sera distribué aux élèves, aux parents et aux professeurs.
L'alarme, pour ce type d'événement, doit être une sonnerie/musique (ici « le Carnaval des animaux » puis un message de type « texte d'introduction, puis prenez toutes les dispositions nécessaires ».
Au Collège Georges Brassens, ce dispositif est enregistré sur une clef USB. Il n'y a, en l'état, pas de possibilité d'avoir une sonnerie plus rapide à actionner.

Il y aura, par contre, un 2nd exercice incendie d'évacuation où personne à part le chef d'établissement, ne sera prévenu.

Monsieur Defossez, professeur d'EPS, comprend que tous ces exercices soient nécessaires mais se demande si l'on ne fait pas trop de prévention dans la mesure où, malheureusement si un tel événement dramatique venait à se produire, il serait, par nature imprévisible ! Monsieur Léger comprend mais répond qu'il obéit en cela aux instructions du Rectorat.

5. & 6. QUESTIONS FINANCIERES ET BUDGET ;

- DBM

Les DBM nous sont données pour information.

- Approbation du budget

Madame Régulus, adjointe-gestionnaire, mène l'examen du budget des différents services.

Le budget est en baisse de 13%, ce qui est du à l'effectif lui-même en baisse.
Dans 2 ans, nous risquons de faire face à une nouvelle baisse du budget.

Tous les établissements du Val-de- Marne ont vu leur dotation baisser.

En ce qui concerne le service Restauration et hébergement, Madame Régulus nous informe qu'il y a 447 demi-pensionnaires depuis la rentrée 2016 mais que malgré cette baisse, il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs. Ceci souligne à la fois la bonne gestion mais aussi l'apport bénéfique du marché commun proposé par le Conseil Départemental. Et cela ne s'est pas fait au détriment de la qualité même s'il y a eu quelques ajustements à faire.

Pour les activités pédagogiques, Monsieur Léger fait remarquer que, contrairement à ce qui avait été dit l'année dernière, la part accompagnateurs pouvait encore, cette année, être prélevée sur le budget pour un montant total de 7819,60 €. Mais il précise qu'il allait bien falloir commencer à chercher d'autres sources de financement, comme par exemple, des activités diverses et variées mises en place par le FSE. C'est cette solution qui sera privilégiée.

La question est de savoir si le FSE peut faire un don au collège. L'agent comptable, Madame Adrien, a répondu par l'affirmative mais on n'est pas certain de la réponse de l'autorité de contrôle.

La FCPE, en la personne de Madame Slimane, sa présidente, fait remarquer que cette question a été posée à l'Assemblée Nationale, à Madame Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Education Nationale et que cette dernière a répondu par l'affirmative.

Aucune remarque n'étant faite, Monsieur Léger met au vote **le prélèvement de la somme de 7819.60€ sur le fonds de réserve.**
Présents : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aucune remarque n'étant ajoutée, **la répartition budgétaire pour l'année civile 2017 est soumise au vote :**
Présents : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. QUESTIONS DIVERSES.

a/ Manuels numériques

Monsieur Léger explique qu'il a porté ce projet à bout de bras depuis le début du mois d'Octobre.
Cela concerne TOUS les livres, pour TOUS les élèves !
L'objectif final étant « zéro livre dans les cartables ».
Il s'avère que tout ceci est très compliqué, les dispositifs des éditeurs sont différents, les connaissances et l'investissement des familles sont différents et des capacités des ordinateurs sont différentes.
Monsieur Léger fera un bilan précis avant Noël mais il estime d'ores et déjà que pas plus de 25 % des élèves ont tous les manuels numériques.

b/ Développement de la communication numérique

La présidente de la FCPE, souhaite soulever une question majeure relative à Pronotes. La présidente de l'APE, s'associe à cette demande.
La présidente de la FCPE relève que le collège s'est engagé à grands pas dans la communication numérique avec la justification des absences, la question des livres numériques ... ce qui est salué par les associations de parents d'élèves.
Elle relève également avec une très grande satisfaction que l'équipe pédagogique s'astreint à inscrire les devoirs, voire même les leçons sur Pronotes.
Dans cette même logique, elle propose de donner à Pronotes toute la place qui s'impose et pas seulement au regard de l'emploi du temps.
En clair, le cahier de textes numérique ne peut-il pas remplacer le cahier de textes papier ?

Les professeurs expliquent que la saisie des devoirs sur Pronotes leur prend beaucoup de temps, ce n'est pas compliqué mais c'est fastidieux. Donc parfois ils n'ont pas le temps matériel de le faire après chaque cours mais plutôt le soir chez eux et parfois à une heure tardive. Il est donc indispensable que les élèves aient noté les devoirs dans leur agenda papier à la fin de chaque cours.
Madame Ibarra fait remarquer qu'elle impose le calme à la fin de ses cours même lorsque la sonnerie retentit afin que les élèves notent bien les devoirs à faire. Mais c'est parfois difficile !
De plus elle précise qu'il y a un risque de déresponsabiliser les élèves puisque, pour eux, « tout est dans Pronotes donc plus besoin de noter ». Au lycée, cela risque d'être très différent car Pronotes est loin d'être répandu.

Monsieur Léger y voit une opposition technique. Comment faire en cas de coupure de courant ou de coupure d'accès à Internet ? Toutefois il reconnaît que l'agenda papier n'est pas suffisant. La meilleure combinaison reste donc les deux dispositifs. D'abord le cahier de textes papier, Pronotes n'est qu'un complément.
Monsieur Léger indique qu'il fera un mail de clarification aux parents d'élèves.

C/ Monsieur Léger nous informe qu'Olivier EUPHROSINE, le chef de cuisine a obtenu une promotion et va changer d'établissement. C'est son actuel second, Sébastien BOURGEOIS, qui le remplacerait. Ce serait le changement dans la continuité. C'est la demande du collège, qui doit être validée par le conseil départemental

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil d'administration est clos à 19h30.

La secrétaire de séance

K. SOURBIER

Le président de séance

S. LEGER